



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question écrite n° 17482

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des populations civiles de la région autonome du Tibet. Le renforcement de la présence militaire chinoise et le comportement de ces troupes font craindre de nombreuses atteintes aux droits de l'Homme ainsi qu'aux libertés publiques, notamment en matière de liberté religieuse. Face à cette situation, le Gouvernement de la République populaire de Chine ne paraît pas vouloir faire évoluer sa position et continue de qualifier d'actes terroristes des manifestations pacifiques et des immolations par le feu de dizaines d'individus désespérés. Il lui demande son sentiment sur cette question et les actions qu'il compte engager pour assurer la promotion des valeurs universelles auxquelles la France est attachée.

Texte de la réponse

La France a exprimé publiquement et à plusieurs reprises sa profonde préoccupation face à l'évolution de la situation dans les régions tibétaines de Chine et en particulier le mouvement d'immolations qui, depuis 2011, a déjà fait une centaine de victimes. Pour la France, le dialogue entre les autorités chinoises et le Dalaï Lama est la voie à privilégier pour parvenir à une solution durable, respectant pleinement l'identité culturelle et spirituelle tibétaine, dans le cadre de la République populaire de Chine. La France n'a jamais cessé de relayer ce message auprès des autorités chinoises. Elle rappelle son attachement au respect des droits de l'Homme, à la liberté de religion ou de conviction ainsi qu'à la préservation de la culture et des traditions tibétaines. La situation des droits de l'Homme au Tibet est également évoquée avec les partenaires européens de la France, notamment dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17482

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1158

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2123